

Achat en modalité Cash&Points

Conditions Générales

Italia Trasporto Aereo S.p.A. (« ITA Airways ») et Volare Loyalty S.p.A., respectivement Promoteur et Co-Promoteur du programme de fidélité « Programme Volare » et « Volare Avventura » (ensemble, le « Programme Volare »), permettent aux Membres — tels que définis dans le Règlement du Programme Volare disponible au lien suivant : https://www.ita-airways.com/it_it/volare/theprogram/regulations.html (le « Règlement ») — d'utiliser les points non qualifiants (« Points ») acquis conformément au Règlement pour acheter des billets d'avion et des services additionnels, tels que définis à l'article 7 ci-après (« Services Extra »), proposés par ITA Airways, en complétant le cas échéant la différence par un paiement en monnaie, conformément aux présentes conditions générales (les « CG »).

1. Objet

Jusqu'au 30 mars 2026, la modalité Cash&Points permet aux Membres du Programme Volare d'utiliser leurs Points pour acheter des billets d'avion et des Services Extra proposés par ITA Airways, en complétant si nécessaire le solde par un paiement en monnaie.

2. Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir utiliser la modalité Cash&Points, le Membre doit être inscrit au Programme Volare et suivre la procédure de réservation décrite à l'article 5.

3. Modalités de paiement

Au moment de l'achat, le Membre peut sélectionner le nombre de Points à appliquer au billet ou au Service Extra.

La partie du prix non couverte par les Points devra être réglée exclusivement par carte de crédit. Toute autre forme de paiement est exclue (y compris, sans s'y limiter, PayPal, cartes-cadeaux et codes promotionnels).

Les taxes, la TVA et tout autre frais applicable ne peuvent pas être réglés en Points.

Aucun Point ne sera accumulé sur la partie payée en monnaie dans le cadre d'un achat Cash&Points.

4. Valeur des Points et conversion

La conversion des Points en monnaie suit le taux de change IATA, mis à jour mensuellement.

Le nombre minimum de Points utilisable correspond à 1/20 du coût du billet (hors taxes).

Si le solde de Points est insuffisant pour couvrir la totalité du montant, le Membre pourra sélectionner l'un des paliers disponibles en fonction de son solde afin de réduire proportionnellement le montant à régler en monnaie.

Après la transaction, le Membre pourra consulter les Points utilisés dans le récapitulatif de paiement, le relevé de compte et son portefeuille Points.

5. Procédure de réservation

Pour acheter un billet via Cash&Points, le Membre doit :

1. Accéder à son profil Volare sur www.ita-airways.com ;
2. Sélectionner l'option « Utiliser vos points Volare » avant de lancer la recherche de vol ;
3. Choisir la quantité de Points à utiliser lors du paiement et finaliser l'achat.

Les billets achetés en Cash&Points peuvent être émis pour des tiers. Les Points seront débités du titulaire du compte Volare effectuant la réservation.

Les billets peuvent être achetés en Cash&Points uniquement si le vol est disponible et si la date de voyage intervient dans les douze (12) mois suivant la date d'achat initiale.

6. Flexibilité et disponibilité

La modalité Cash&Points ne comporte aucune restriction quant aux destinations, aux périodes de voyage ou aux types de sièges, sous réserve des limitations prévues à l'article 9.

7. Services additionnels

Les Points Volare peuvent également être utilisés pour acheter les Services Extra suivants :

- Sélection de siège (ex. : hublot, première rangée) ;
- Accès aux lounges ITA Airways dans les aéroports ;
- Bagage supplémentaire.

Ces Services Extra peuvent être achetés durant la réservation en ligne ou ultérieurement via le Customer Center d'ITA Airways. Le minimum de Points utilisables correspond à 1/20 du coût du Service Extra.

8. Modifications et annulations

Les demandes de modification ou d'annulation de billets ou de Services Extra acquis via Cash&Points seront traitées conformément aux conditions tarifaires du billet concerné.

En cas de modification opérationnelle ou d'annulation de vol, les politiques d'ITA Airways s'appliqueront, et tout remboursement sera effectué selon le même moyen de paiement (Points, monnaie ou combinaison), les taxes aéroportuaires étant toujours remboursées en monnaie.

En cas de remboursement incluant des Points, ceux-ci seront recredités dès que techniquement possible.

En cas de retrait du Programme et suppression définitive du compte, aucun remboursement en Points ne pourra être effectué.

Après la date de fin du Programme :

- Modifications : aucune demande ne sera traitée ;
- Annulations : seul le montant payé en monnaie sera remboursé, conformément à la loi.

9. Limitations

La modalité Cash&Points ne s'applique pas aux billets soumis à tarif subventionné réservé aux résidents de Sicile.

ITA Airways se réserve le droit de modifier la modalité Cash&Points ou d'y ajouter des limitations, en informant les Membres avec un préavis raisonnable.

10. Mise à jour et taux de conversion

Le taux de conversion des Points, les règles d'utilisation et les conditions d'achat peuvent être mis à jour périodiquement. Toute modification sera communiquée conformément à la loi et publiée sur www.ita-airways.com.

11. Contacts

Pour toute information ou assistance, les Membres peuvent contacter le Customer Information Assistance Office d'ITA Airways ou consulter la section dédiée au Programme Volare sur le site officiel, selon les modalités indiquées dans le Règlement.